

La lettre mensuelle du Cdg68 : des informations qui circulent et qui s'affichent !

Horaires d'ouverture au public du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Lundi au jeudi : de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

Vendredi : de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Accueil téléphonique pour les services : **"Gestion des carrières" - "Pensions" - "Juridique"** **+ Missions temporaires**

L'accueil téléphonique des services "Gestion des carrières", "Pensions", "Juridique" et dorénavant "Missions temporaires" (uniquement pour le jeudi après-midi) s'effectue selon les modalités suivantes :

Lundi	08 h 30 à 12 h 00	14 h 00 à 17 h 30
Mardi	08 h 30 à 12 h 00	GESTION DES CARRIÈRES - PENSIONS - JURIDIQUE : PAS D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
Mercredi	08 h 30 à 12 h 00	14 h 00 à 17 h 30
Jeudi	08 h 30 à 12 h 00	GESTION DES CARRIÈRES - PENSIONS - JURIDIQUE
		et dorénavant MISSIONS TEMPORAIRES : PAS D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
Vendredi	08 h 30 à 12 h 00	14 h 00 à 17 h 00

Accueil téléphonique pour les services : **"Comité médical départemental" et "Commission départementale de réforme"**

 **Le mardi matin et le jeudi matin**
De 08h30 à 12h00

Accueil physique pour la consultation des dossiers : **sur rendez-vous auprès du service concerné**

Sommaire de ces deux mois

- L'actualité
- À noter au Journal Officiel
- Calendrier
- Concours / Examens
- Archivistes itinérantes
- Prévention des risques professionnels
- Petite brève

Circulaires publiées par le CDG 68			
N°	Date	Classement	Intitulé
05/2021	28/06/2021	C 417	Promotion interne 2021
06/2021	30/06/2021	C 1	Télétravail (FPT)
07/2021	01/07/2021	C 44	Recommandations face à la gestion des vagues de chaleur

Document(s) consultable(s) et téléchargeable(s) sur notre site www.cdg68.fr

Fiches d'informations publiées par le CDG 68		
Fiche	Date	Intitulé
/	/	/

Fiche(s) consultable(s) et téléchargeable(s) sur notre site www.cdg68.fr

Promotion interne 2021

La session de promotion interne au titre de l'année 2021 est ouverte.

Pour être déclaré recevable, chaque dossier de candidature (formulaire et pièces justificatives) à la promotion interne (session 2021) devra impérativement avoir été envoyé par voie postale au plus tard le **lundi 27 septembre 2021**, le cachet de LA POSTE faisant foi.

Le cas échéant, les dossiers de candidature (formulaire et pièces justificatives) peuvent être déposés au siège du CDG 68 au plus tard le lundi 27 septembre 2021 à 17h30.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature (formulaire et pièces justificatives) est impérative pour éviter toute rupture d'égalité entre les agents proposés.

Seule la proposition sur support papier est considérée comme recevable. Aucun dossier de candidature (formulaire et pièces justificatives) à la promotion interne n'est admis par téléphone, télécopie, courriel ou sous toute autre forme ou modalité de transmission.

Voir [arrêté CDG68 n° 2021/G-72 du 28 juin 2021](#) établissant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne pour les années 2021 à 2026 et applicables aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés.

Voir [arrêté CDG68 n° 2021/G-73 du 28 juin 2021](#) relatif à l'ouverture de la promotion interne (session 2021).

Voir [circulaire CDG68 n° 05/2021 du 28 juin 2021](#) relative à la promotion interne 2021.

Brèves

- **Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT)** a tenu sa séance plénière le 30 juin 2021, sous la présidence de Philippe LAURENT, maire de Sceaux, qui avait convié Amélie de MONTCHALIN, ministre de la transformation et de la fonction publique à participer à cette séance : [lire le communiqué de presse](#).
- La **FNC DG** et l'**AND CDG** publient la 10^{ème} édition du panorama de l'emploi territorial qui présente les données sur les effectifs dans la fonction publique territoriale, sur les offres d'emploi publiées par les collectivités territoriales, les données issues des concours organisés par les CDG, ainsi que les perspectives des départs à la retraite d'agents territoriaux d'ici 2030 : [lire la suite](#).
- **Cap'Com**, la lettre d'informations de la communication publique et territoriale n° 541 du 24 juin 2021. Notre métier s'est renforcé : [lire la suite](#).
- **Voilà l'été, voilà l'été...** C'est l'été, stress et pression aux oubliettes... Mais pour ne pas vous ennuyer sur la plage voici une sélection de cours en ligne sur www.fun-mooc.fr : [lire la suite](#).

Flash info

La DGAFP publie un [guide](#) relatif aux modalités de calcul et de versement du supplément familial de traitement (SFT) afin de permettre le partage de la charge de l'enfant entre deux parents en cas de résidence alternée de l'enfant.

Ce guide vise à décliner les différentes modalités d'attribution du SFT en fonction de la situation professionnelle et familiale des parents. Afin d'être le plus exhaustif possible, le [guide](#) rappelle par ailleurs le cadre d'éligibilité du SFT et en précise les modalités de gestion.

De plus, le centre interministériel de services informatiques relatifs aux Ressources Humaines (CISIRH) du ministère de la transformation et de la fonction publique a conçu une calculatrice pour aider les gestionnaires RH dans l'instruction des demandes de versement du supplément familial de traitement (SFT) en cas de garde alternée de l'enfant et à déterminer, en fonction des situations, le montant du SFT à allouer. Elle tient compte des modifications du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 pris en application de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

- [Guide sur les modalités de calcul et de versement du supplément familial de traitement](#)
- [Outil de calcul du SFT au format .ods](#)
- [Outil de calcul du SFT au format .xlsx](#)
- [Guide d'utilisation de l'outil de calcul du SFT](#)

À noter au Journal Officiel

Fonction publique - Statut

[Ordonnance n° 2021-702 du 2 juin 2021](#) portant réforme de l'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État, JO du 03/06/2021.

[Décret n° 2021-706 du 2 juin 2021](#) fixant à titre temporaire des règles dérogatoires de formation et de titularisation de certains fonctionnaires territoriaux en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, JO du 04/06/2021.

[Décret n° 2021-716 du 4 juin 2021](#) instituant un comité interministériel de la laïcité, JO du 05/06/2021.

[Décret n° 2021-728 du 8 juin 2021](#) relatif au supplément de pension au titre du complément de traitement indiciaire pour les fonctionnaires et militaires et au titre de l'indemnité équivalente pour les ouvriers des établissements industriels de l'État, JO du 09/06/2021.

[Décret n° 2021-731 du 8 juin 2021](#) relatif à la retenue pour pension sur le complément de traitement indiciaire, JO du 09/06/2021.

[Arrêté du 16 juin 2021](#) relatif au remboursement des mises à dispositions non prononcées dans le cadre de l'article 100 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, JO du 25/06/2021.

[Décret n° 2021-846 du 29 juin 2021](#) relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale, JO du 30/06/2021.

[Décret n° 2021-904 du 7 juillet 2021](#) relatif aux modalités de la négociation et de la conclusion des accords collectifs dans la fonction publique, JO du 08/07/2021.

Travailleurs handicapés

[Décret n° 2021-864 du 30 juin 2021](#) modifiant le décret n° 2020-1223 du 6 octobre 2020 instituant une aide à l'embauche pour les travailleurs handicapés, JO du 01/07/2021.

Emploi

[Arrêté du 7 juin 2021](#) relatif à l'approbation du cahier des charges « Appel à projets - Expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée" », JO du 11/06/2021.

[Décret n° 2021-816 du 25 juin 2021](#) modifiant le décret n° 2005-455 du 12 mai 2005 portant création d'un Office central de lutte contre le travail illégal, JO du 27/06/2021.

[Décret n° 2021-863 du 30 juin 2021](#) relatif à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », JO du 01/07/2021.

Sécurité - Santé

[Loi n° 2021-695 du 1^{er} juin 2021](#) tendant à prévenir les usages dangereux du protoxyde d'azote (1), JO du 02/06/2021.

[Décret n° 2021-758 du 11 juin 2021](#) relatif à l'intégration dans la formation des arbitres et juges des fédérations agréées d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent, JO du 13/06/2021.

[Arrêté du 16 juin 2021](#) fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) et des infections par les virus de l'hépatite C (VHC) et de l'hépatite B (VHB), en milieu médico-social ou associatif et autres centres et établissements autorisés, JO du 22/06/2021.

Sapeurs-pompiers volontaires

[Arrêté du 9 juin 2021](#) fixant le montant de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires, JO du 16/06/2021.

Apprenti – Stagiaire de la formation professionnelle

[Arrêté du 26 mai 2021](#) modifiant l'arrêté du 26 juin 2020 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant, JO du 11/06/2021.

Élus

[Arrêté du 31 mai 2021](#) portant notification des attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale au titre de l'exercice 2021 en application de l'article L. 1613-5-1 du Code général des collectivités territoriales, JO du 11/06/2021.

[Loi n° 2021-771 du 17 juin 2021](#) ratifiant les ordonnances n° 2021-45 du 20 janvier 2021 et n° 2021-71 du 27 janvier 2021 portant réforme de la formation des élus locaux (1), JO du 18/06/2021.

Recensement

[Arrêté du 3 juin 2021](#) portant application des articles 27 et 28 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, JO du 18/06/2021.

Commande publique

[Arrêté du 17 mars 2021](#) modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, JO du 12/06/2021.

Transition écologique

[Décret n° 2021-726 du 8 juin 2021](#) relatif au Conseil national de l'économie circulaire et modifiant certaines dispositions relatives à la Commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs, JO du 09/06/2021.

[Décret n° 2021-759 du 14 juin 2021](#) instituant un délégué interministériel à l'accompagnement des territoires en transition énergétique, JO du 15/06/2021.

[Décret n° 2021-763 du 14 juin 2021](#) définissant la catégorie des sacs en plastique très légers, JO du 16/06/2021.

[Décret n° 2021-835 du 29 juin 2021](#) relatif à l'information des consommateurs sur la règle de tri des déchets issus des produits soumis au principe de responsabilité élargie du producteur, JO du 30/06/2021.

Covid-19

[Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021](#) relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (1), JO du 01/06/2021.

[Arrêté du 31 mai 2021](#) modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, JO du 01/06/2021.

[Décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021](#) prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, JO du 02/06/2021.

[Arrêté du 1^{er} juin 2021](#) fixant les conditions d'application de l'article 45-1 du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, JO du 02/06/2021.

[Arrêté du 1^{er} juin 2021](#) prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, JO du 02/06/2021.

[Arrêté du 1^{er} juin 2021](#) modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2, JO du 02/06/2021.

[Décret n° 2021-724 du 7 juin 2021](#) modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, JO du 08/06/2021.

[Circulaire du 2 juin 2021](#) relative à l'organisation de la formation en présentiel dans les établissements assurant la formation professionnelle des agents publics au regard de l'évolution de la situation sanitaire, publiée le 08/06/2021.

[Décret n° 2021-732 du 8 juin 2021](#) modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, JO du 09/06/2021.

[Décret n° 2021-746 du 9 juin 2021](#) portant possibilité de dérogation temporaire à la tenue d'une visite de la commission de sécurité pour la réouverture d'un établissement recevant du public fermé pendant plus de dix mois, JO du 11/06/2021.

[Décret n° 2021-780 du 18 juin 2021](#) relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Portail Autotest COVID-19 », JO du 19/06/2021.

[Décret n° 2021-782 du 18 juin 2021](#) modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, JO du 19/06/2021.

[Arrêté du 18 juin 2021](#) modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2021 fixant les conditions d'application de l'article 45-1 du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, JO du 19/06/2021.

[Arrêté du 23 juin 2021](#) modifiant l'arrêté du 7 juin 2021 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2, JO du 24/06/2021.

[Décret n° 2021-805 du 24 juin 2021](#) modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, JO du 24/06/2021.

[Décret n° 2021-850 du 29 juin 2021](#) modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, JO du 30/06/2021.

Retrouvez sur notre site internet www.cdg68.fr dans l'onglet "Santé Sécurité au Travail" la rubrique [Actualités Covid-19](#) consacrée aux informations relatives à la santé et sécurité, ainsi qu'à la situation statutaire des agents dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Cette rubrique est régulièrement mise à jour en fonction de l'évolution de la réglementation.

Calendrier

Commission Administrative Paritaire

CAP	Objet	Cat.	Dates et heures des réunions	Date limite de réception des dossiers
	Divers	A	Réunion selon saisines	/
	Divers	B	Réunion selon saisines	/
	Divers	C	27/08/2021 à 09h00	30/07/2021
	Divers	C	15/10/2021 à 09h00	20/09/2021
	Divers	C	10/12/2021 à 09h00	15/11/2021

Commission Consultative Paritaire

CCP	Objet	Cat.	Dates et heures des réunions	Date limite de réception des dossiers
	Divers	A	Réunion selon saisines	/
	Divers	B	Réunion selon saisines	/
Divers	C	Réunion selon saisines	/	

Comité Technique

CT	Dates et heures des réunions	Date limite de réception des dossiers
	05/10/2021 à 09h00	03/09/2021
	30/11/2021 à 09h00	29/10/2021

Comité médical départemental du Haut-Rhin

Comité médical départemental du Haut-Rhin	Le Comité médical départemental du Haut-Rhin se réunit le mercredi après-midi		Le secrétariat du Comité médical départemental, attire l'attention des collectivités, sur la nécessité de présenter les dossiers dans un délai raisonnable, si possible, au moins deux mois avant la date d'échéance de l'avis précédemment rendu, compte tenu des délais d'instruction nécessaires à la constitution du dossier médical de l'agent (expertise à réaliser auprès du médecin agréé).
	Dates des réunions		
	/	 jeudi 05/08/2021	
	15/09/2021	20/10/2021	
	24/11/2021	15/12/2021	

POUR INFORMATION : Une fiche de renseignements est à votre disposition sur le site du CDG 68. Il convient de l'utiliser pour toute saisine du Comité médical département

Commission départementale de réforme du Haut-Rhin

Commission départementale de réforme du Haut-Rhin	La Commission départementale de réforme du Haut-Rhin se réunit le jeudi matin		Dates limites de réception des dossiers
	Dates des réunions		
	29/07/2021		délai échu
	14/10/2021		21/09/2021
	09/12/2021		16/11/2021

 **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ À LA COLLECTIVITÉ**

Commission départementale de réforme

Suite aux dispositions du décret n° 2019-301 du 10/04/2019 relatif au congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) dans la fonction publique territoriale et afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches, **une mise à jour a été effectuée sur le site du Centre de Gestion dans la rubrique Protection Sociale / Commission de réforme**. N'hésitez pas à la consulter.

En cas de saisine de la Commission départementale de réforme, il convient d'utiliser la fiche de renseignements ainsi que les formulaires mis à votre disposition.

Concours

Intitulé	CDG Organisateur	Type	Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers
Adjoint technique P ^{al} de 2 ^{ème} classe	*	Concours	Du 24/08/2021 au 29/09/2021	07/10/2021
Éducateur de Jeunes Enfants	CDG 68	Concours	Du 07/09/2021 au 13/10/2021	21/10/2021
Infirmier en soins généraux	CDG 51	Concours	Du 07/09/2021 au 13/10/2021	21/10/2021
Moniteur-Educateur et Intervenant Familial	CDG 25	Concours	Du 07/09/2021 au 13/10/2021	21/10/2021

(*) Organisés par les CDG 25, 67, 68 et 90 selon les spécialités (à définir).

Examens

Intitulé	CDG Organisateur	Type	Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers
Adjoint technique P ^{al} de 2 ^{ème} classe	CDG 68	Examen	Du 24/08/2021 au 29/09/2021	07/10/2021

Informations complémentaires

Un nouveau portail national dédié aux concours et examens : www.concours-territorial.fr

Les Centres de Gestion (CDG), et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), dans le cadre de leur mission d'organisation des concours et examens professionnels, sont à l'origine de la création des portails Concours-Territorial.fr et Emploi-Territorial.fr. Ces sites ont pour triple objectif de promouvoir l'emploi public territorial, de renseigner les personnes qui souhaitent intégrer la Fonction Publique, et d'accompagner l'évolution professionnelle des fonctionnaires.

Le site Concours-Territorial est une porte d'entrée, qui facilite les inscriptions aux concours et examens professionnels organisés par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Toutes les sessions organisées par les CDG y sont en effet référencées. Les informations sont mises à jour régulièrement de manière dynamique.

Il est également l'outil nécessaire à la mise en œuvre des limitations d'inscription définies à l'[article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée](#) et du [décret n° 2021-376 du 31 mars 2021](#), selon lesquelles, lorsque plusieurs Centres de Gestion organisent simultanément un concours permettant l'accès à un emploi d'un même grade, les candidats ne peuvent pas figurer sur plusieurs listes des admis à participer, quelles que soient les modalités d'accès au concours.

Archivistes itinérantes

Les archivistes du Centre de Gestion se tiennent à votre disposition pour tout renseignement. Elles sont joignables **uniquement le mardi** au 03 89 20 36 00 :

- Claudine STUDER-CARROT : **poste 871**
- Valérie BERNARD : **poste 872**
- Emmanuelle HARTMANN : **poste 873**

ou via les adresses e-mail suivantes :

c.studer-carrot@cdg68.fr

v.bernard@cdg68.fr

e.hartmann@cdg68.fr

Prévention des risques professionnels

Risque chimique – Ça bouge au niveau des produits cancérogènes et des Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Un [arrêté du 03 mai 2021](#) ajoute à la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes fixée par l'arrêté du 26 octobre 2020, les travaux :

- entraînant une **exposition cutanée à des huiles minérales** qui ont été auparavant utilisées dans des moteurs à combustion interne pour lubrifier et refroidir les pièces mobiles du moteur ;
- exposant aux **émissions d'échappement de moteurs diesel**.



Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

L'inscription sur cette liste implique pour l'employeur des exigences supplémentaires en matière d'évaluation des risques, de mise en œuvre de moyens de prévention, de contrôle de l'exposition des travailleurs, d'information et de formation ainsi que de mise en œuvre de mesures particulières en cas d'accident.

À ce titre, vous trouverez toutes les informations utiles sur les [agents chimiques Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction](#) dans la circulaire diffusée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Un deuxième [arrêté du 03 mai 2021](#) définit les **Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle indicatives** de ces substances. Ces valeurs constituent des « objectifs de prévention » selon le Code du travail.

Dénomination	Valeur limite d'exposition professionnelle		Date d'application
	8 h		
	mg/m ³	ppm	
Émissions d'échappement de moteurs Diesel mesurée sous forme de carbone élémentaire	0,05	-	21 février 2023 (en ce qui concerne l'extraction souterraine et le creusement de tunnels, la valeur limite entre en application à compter du 21 février 2026)
Dibromure d'éthylène	0,8	5,1	1 ^{er} juillet 2021
4,4'-Méthylènedianiline	0,08	-	1 ^{er} juillet 2021



La gestion des vagues de chaleur

Suite au changement climatique observé depuis plusieurs années, Météo-France prévoit que des canicules plus intenses et plus longues pourraient survenir en France. À ce titre, **de nouvelles orientations en matière de préparation et de gestion sanitaire des vagues de chaleur ont été mises en place afin de remplacer le Plan national Canicule élaboré en 2004**. Ces orientations sont données par l'[instruction interministérielle du 7 mai 2021](#).



Les **vagues de chaleur** sont prises en compte par le **dispositif de vigilance météorologique** pendant la période qui s'étend du **1^{er} juin au 15 septembre de chaque année**. Cette période peut être avancée ou prolongée de quelques jours si les conditions météorologiques l'exigent.

La vigilance météorologique se matérialise sous la forme d'une carte nationale de vigilance et d'un bulletin de suivi, qui sont réactualisés 2 fois par jour (6 et 16 heures), et sont accessibles sur le site de Météo-France <https://vigilance.meteofrance.fr>.

La chaleur a un effet immédiat sur l'organisme dès les premières augmentations de température : les impacts sur la santé ne se limitent pas aux phénomènes extrêmes.

Ainsi, l'autorité territoriale, en tant qu'employeur, doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des agents en prenant en compte les ambiances thermiques. À cet effet, elle doit évaluer le risque « fortes chaleurs » dans le cadre du document unique et mettre en œuvre un plan d'actions visant à réduire ou à supprimer ce risque.

Vous trouverez dans la circulaire du CDG 68 intitulée « [Recommandations face à la gestion des vagues de chaleur](#) » toutes les informations utiles.

En outre, en raison de la circulation des différents variants du virus, les mesures de gestion de l'instruction interministérielle n° DGS/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/2020/82 du 29 mai 2020 relative à la [gestion des épisodes de canicule durant la prochaine saison dans un contexte de pandémie Covid-19](#) restent applicables en 2021.

Petite brève

Canicule : comment garder son logement frais ? La climatisation n'est pas toujours incontournable, des solutions existent pour garder la fraîcheur dans son logement : [Canicule : comment garder son logement frais ? | Particuliers | Agir pour la transition écologique | ADEME](#) (Agence de la transition écologique)

Abonnement « électronique » au Point Info. Adressez votre demande à Laurence NEFF : l.neff@cdg68.fr

Retrouvez les offres et demandes d'emploi sur : www.emploi-territorial.fr

NOUVEAU : portail national dédié aux concours et examens : www.concours-territorial.fr